



VERTIKAL © Laurent Philippe

Coriolis Infrastructures est une Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg fondée en 1999, afin de réaliser et exploiter une salle de spectacles à Fribourg, Equilibre, et un centre de création scénique à Villars-sur-Glâne, Nuithonie.

Elle est financée par six communes, Fribourg, Villars-sur-Glâne, Granges-Paccot, Givisiez, Corminboeuf et Matran, ainsi que par le Casino Barrière de Fribourg.

L'année en un coup d'œil

Impacts du Covid-19

La crise sanitaire s'est poursuivie tout au long de l'année 2021. Malgré tout, le Casino a pu ouvrir à nouveau ses portes le 19 avril et la Fondation Equilibre et Nuithonie (ci-après « la Fondation ») à partir du 1^{er} mai.

Cette situation a fortement impacté les finances du Casino de Fribourg et de Coriolis Infrastructures. Le Casino a vu son chiffre d'affaires continuer à diminuer en 2021 avec pour conséquence la poursuite de la diminution de ses apports à Coriolis Infrastructures : - 49 % par rapport à 2019. Ainsi, les apports du Casino sont passés de CHF 1'389'703.- en 2019 à CHF 709'881.- en 2021.

En fonction des informations connues, le Comité de direction a dû adapter son budget 2021 le 9 juillet, prévoyant des baisses de charges en fonction de l'estimation de la baisse des apports du Casino.

Nouveaux Statuts

Le Comité de direction a poursuivi et terminé les travaux de mise à jour des statuts de Coriolis Infrastructures. Les nouveaux statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée des délégué.e.s du 14 avril, acceptés par l'ensemble des législatifs des six communes membres de Coriolis Infrastructures et validés par Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Nouveau Mandat de prestations 2022-2024

Se basant sur les nouveaux statuts, le Comité de direction, en collaboration avec les communes siège et la Fondation, a également finalisé le nouveau Mandat de prestation 2022-2024 de la Fondation, adopté par l'Assemblée des délégué.e.s du 22 décembre. Il précise les missions confiées à la Fondation en listant une série d'objectifs à atteindre en y intégrant un boussole d'évaluation gérée par Coriolis Infrastructures. Le document précise également le rôle des communes siège dans l'entretien et la conservation des infrastructures culturelles.

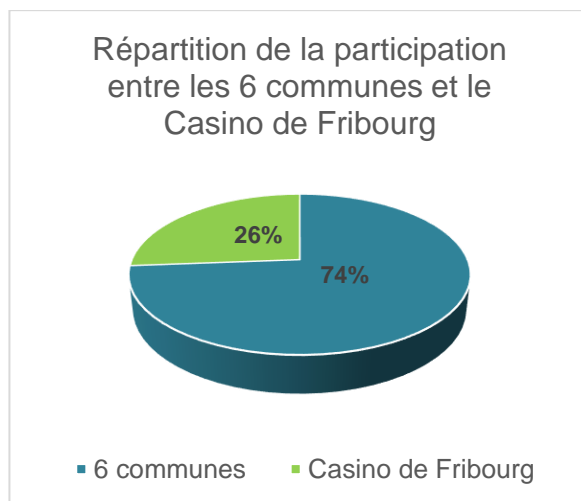


lies_©_thomas dhanens

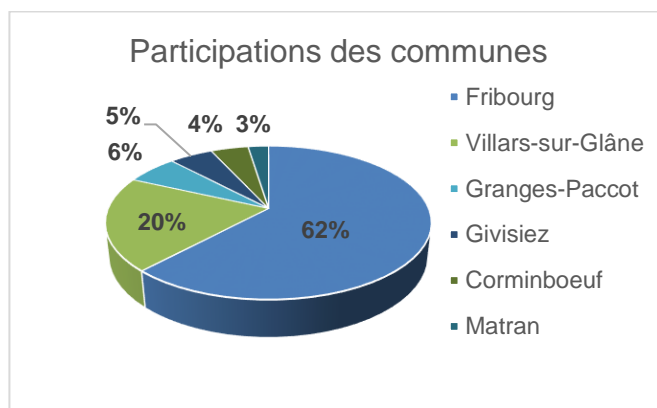
Comptes 2021

Produits

La Convention du 13 novembre 2007 prévoit que le Casino de Fribourg verse à Coriolis Infrastructures, par avances trimestrielles, le 12,5% du produit net des jeux (PNJ). Pour l'année 2021, l'Association a encaissé **CHF 709'881.-** (CHF 812'538.- en 2020) soit 26 % du total de la participation des communes et des apports du Casino (29 % en 2020).



En fonction de l'apport du Casino de Fribourg, le Comité de direction a arrêté la participation 2021 des communes membres à CHF 32.50 par habitant. En fonction de la population légale au 31.12.2019, la participation des communes s'est ainsi élevée à **CHF 1'998'295.-** (CHF 1'997'937.50 en 2020) soit 74 % du total des produits (71 % en 2020).



La participation des communes se répartit comme suit : **CHF 1'844'580.-** (CHF 30.-/hab.) et **CHF 153'715.-** (CHF 2.50/hab.) comme participation à la Réserve rénovation et entretien.

Un montant de **CHF 109'157.80** a été prélevé sur la Réserve rénovation et entretien pour financer un mandat d'étude sur le système de chauffage, des travaux d'entretien et de réparation à Nuithonie. La participation d'Avry s'est montée à **CHF 10'000.-**. Les intérêts bancaires ont rapporté **CHF 7.65**.

Le total des produits se monte à **CHF 2'827'341.25** (CHF 2'820'490.90 en 2020).

Charges

Conformément à ses buts statutaires, à son budget 2021 et en accord avec le Règlement du Fonds culturel de l'agglomération de Fribourg, Coriolis Infrastructures a affecté ses produits au financement de la politique culturelle dans l'Agglomération de Fribourg.

Suite aux fermetures successives en 2020 et 2021, liées à la crise sanitaire, les apports du Casino ont sensiblement diminué (le Casino a réouvert ses portes le 19 avril 2021). Par mesure de prudence, le Comité de direction a décidé d'activer, en juin 2020, l'article 1 al. 6 du Mandat de prestations avec la Fondation permettant de réduire le montant de la subvention dans la mesure où une forte diminution des apports du Casino pourrait mettre en péril l'équilibre financier de Coriolis Infrastructures. Après avoir étudié plusieurs scénarios, il a été décidé, en accord avec celle-ci, de verser un montant de **CHF 1'500'000.-** à la Fondation, afin de participer aux frais d'exploitation de sa saison ordinaire.

Un montant de **CHF 70'000.-** a été versé à la Fondation pour le renouvellement de l'équipement des théâtres, en conformité avec l'Avenant au Mandat de prestations 2015-2017 signé entre les parties pour l'année 2021.

Les investissements pour d'autres infrastructures culturelles s'élèvent à **CHF 99'837.-**. Il s'agit du Bilboquet (CHF 39'837.-) et de Fri-Son (CHF 60'000.-), selon les décisions prises lors du Comité de direction du 9 juillet 2021.

CHF 500'000.- ont permis de diminuer l'emprunt de 5 millions contracté le 15 avril 2012, sur décision de l'Assemblée des délégués du 10 février 2010. Il s'agit du 9^{ème} et avant-dernier remboursement, portant le montant au bilan à CHF 500'000.-.

Compte tenu du travail réglementaire effectué en 2021 par le comité de direction et les différents groupes de travail (statuts, mandat de prestations, règlement des finances), le montant des frais administratifs est plus élevé que le budget. Les frais administratifs comprennent les jetons de présence, CHF 24'293.-, et un mandat de conseil juridique sur le mandat de prestations et l'article 14 notamment, CHF 5'385.-. Ils s'élèvent ainsi à **CHF 29'678.-** (CHF 14'995.60 en 2020).

CHF 44'557.10 ont été affectés à la Réserve rénovation et entretien. Celle-ci se monte au 31 décembre 2021 à **CHF 719'582.05** au bilan.

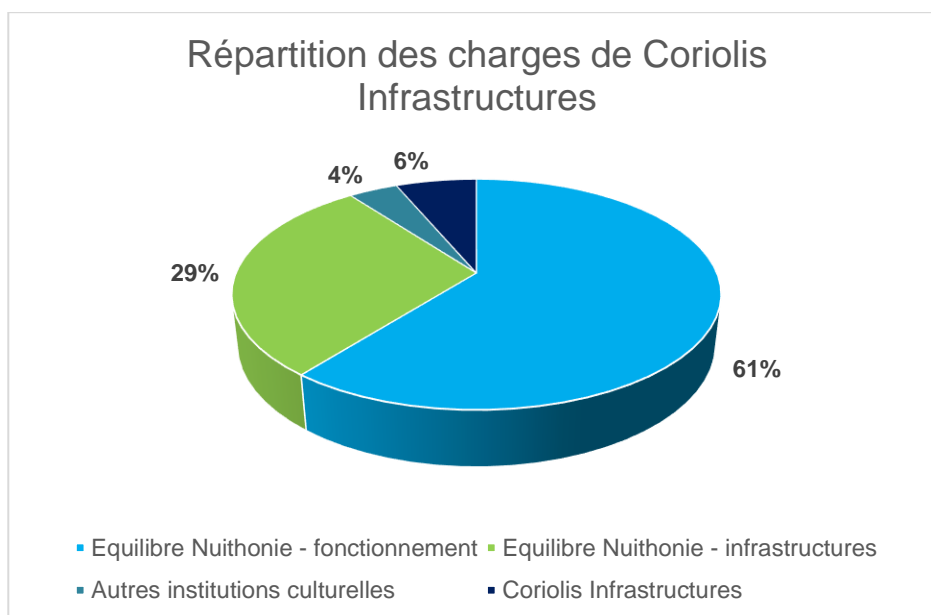
Les frais d'entretien et de réparation pour Nuithonie s'élèvent à **CHF 109'157.60** et se répartissent de la manière suivante : CHF 24'771.- pour le remplacement des ouvrants (décidé en 2020 et réalisé en 2021) et CHF 84'386.60 pour un crédit d'étude pour le remplacement du chauffage et divers travaux d'entretien selon les décisions prises lors du Comité de direction du 9 juillet 2021.

Les autres charges de l'Association sont liées aux mandats administratifs (**CHF 133'628.-**) et aux taxes et assurances (**CHF 56'915.35**).

Les intérêts sur les deux emprunts (CHF 5'000'000.- le 15 avril 2012 pour les travaux d'optimisation d'Equilibre et CHF 500'000.- le 10 décembre 2013 pour participer au financement de l'enveloppe de la Salle Mummenschanz) se sont montés à **CHF 21'416.70**.

Le total des charges s'élève à **CHF 2'565'190.05** (CHF 3'163'412.45 en 2020).

90 % des charges de Coriolis Infrastructures sont liées à la Fondation Equilibre et Nuithonie, 6 % au fonctionnement de l'Association et 4 % à l'investissement dans d'autres infrastructures culturelles.



Résultat

L'exercice 2021 se solde par un **résultat positif** de **CHF 262'151.20**, en augmentation de la fortune (résultat 2020 : déficit de CHF 342'921.55).

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2022 se montera à **CHF 591'707.95** (CHF 329'556.75 au 01.01.2021), ce qui permet à Coriolis Infrastructures de pouvoir répondre à un éventuel non allègement fiscal de la Commission fédéral des Jeux, qui ferait tomber le soutien du Casino de Fribourg du 12,5% à 8% du Produit net des jeux.

Coriolis Infrastructures

De nouveaux Statuts

Le Comité de direction a poursuivi et terminé les travaux de mise à jour des statuts de Coriolis Infrastructures. La modification des statuts avait pour objectifs :

- d'assurer l'apport financier du Casino de Fribourg;
- de simplifier les processus liés aux infrastructures Equilibre et Nuithonie et d'adapter les bases légales à la pratique; en effet, les statuts n'ont subi que de menues modifications depuis leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, avant la réalisation et l'exploitation de Nuithonie et d'Equilibre, d'importantes infrastructures;
- d'adapter les bases légales depuis l'adhésion de Matran en 2016;
- de préparer la transition de gouvernance de politique culturelle régionale, en lien avec la Loi sur les agglomérations;
- de clarifier la répartition des tâches en matière de conservation des bâtiments selon la norme SIA 469 (conservation des ouvrages - édition 1997).
- de créer une commission financière.

La modification des statuts est la première étape d'un autre travail de fond finalisé en 2021, la refonte du Mandat de prestations 2022-2024 avec la Fondation, afin que l'institution culturelle puisse se développer harmonieusement, pour offrir à l'ensemble de la population des six communes membres de la culture à prix abordable.

Organisation

Le personnel du Service de la culture de la Ville de Fribourg exécute des tâches pour Coriolis Infrastructures selon la répartition suivante :

- Mme Natacha Roos, Gestionnaire du Fonds, à 35%
- M. Juan Diaz, Spécialiste en Promotion culturelle, à 35%
- Mme Aline Werner, Secrétaire, à 20%

Organes

Avec le changement de législature survenu au printemps 2021, la composition des organes de l'Association a changé.

Assemblée des délégué.e.s 2021-2026

Les communes ont délégué leurs représentant.e.s, suivant la répartition suivante :

Assemblée des délégué.e.s	
Baechler André	Fribourg
Barras Maxime	Fribourg
Egger Benjamin	Fribourg
Giller-Zbinden Marie	Fribourg
Menétrey Fabienne	Fribourg
Morel Marie-Gertrude	Fribourg
Steiert Thierry	Fribourg
Stoekli Jérémie	Fribourg
Brouchoud Marie-Hélène	Villars-sur-Glâne
Carrel Olivier	Villars-sur-Glâne
Carrel Pierre-Emmanuel	Villars-sur-Glâne
Clément Frédéric	Villars-sur-Glâne
Monney Lucie	Villars-sur-Glâne
Overney Edouard	Villars-sur-Glâne
Chassot Philippe	Granges-Paccot
Litandi Yves	Granges-Paccot
Ayan Janse van Vuuren Suat	Givisiez
Pilauer Stéphane	Givisiez
Angéloz Chantal	Corminboeuf
Lunghi Alain	Corminboeuf
Colella Stéphanie	Matran
Pierret Christophe	Matran

L'Assemblée ordinaire du 14 avril a pu se tenir en présentiel. Elle a adopté les comptes 2020 et les nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures.

L'Assemblée ordinaire du 9 juin, première de la nouvelle législature, a constitué le nouveau Comité de direction et adopté l'avenant à la Convention avec la Société d'animation touristique (le Casino) pour la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

L'Assemblée ordinaire du 22 décembre a adopté le budget 2022 ainsi que le Mandat de prestations 2022-2024 de la Fondation.

Comité de direction

Jusqu'au 14 avril 2021, le **Comité de direction** a été présidé ad intérim par M. René Schneuwly (Granges-Paccot), la vice-présidence ad intérim étant assurée par M. Sébastien Dorthe (Matran). Les autres membres du Comité ont été Mesdames Belkiz Balçin (Villars-sur-Glâne) et Isabelle Bussey (Corminboeuf), Messieurs Laurent Dietrich (Fribourg) et Gilles de Reyff (Givisiez).

A partir du 15 avril 2021, M. Carl-Alex Ridoré (Préfet de la Sarine) a repris ses fonctions de président, les membres du nouveau comité étant Mesdames Isabelle Bussey et Mélanie Maillard Russier (Villars-sur-Glâne), Messieurs René Schneuwly (vice-président), Laurent Dietrich, Gilles de Reyff et Jean-Luc Dumoulin (Matran).

Groupes de travail

Les groupes de travail (ci-après GT) issus du Comité de direction ont poursuivi leurs travaux sur les dossiers de l'Association, tels que :

- la révision des statuts de Coriolis Infrastructures,
- le Mandat de prestations avec la Fondation (lignes directrices techniques et financières, gouvernance),
- l'impact du COVID-19 sur les finances de la Fondation,
- l'avenant à la convention avec la Société d'animation touristique (le Casino Barrière) pour la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2024,
- le règlement des finances et la commission financière.

25 séances de travail se sont tenues en 2021, réparties de la manière suivante :

11 Comités de direction

2 GT Statuts

3 GT Mandat de prestations – interne

6 GT Mandat de prestations – avec les communes siège

3 GT Mandat de prestations – avec les communes siège et la Fondation



La petite au chapeau de feutre_cie AGP_©_Eddy Mottaz

Fondation Equilibre et Nuithonie

Une année 2021 particulière

Dotée d'un budget d'exploitation de CHF 5,2 millions financé à hauteur de CHF 1,57 million par Coriolis Infrastructures, la Fondation propose en général une saison riche en spectacles divers et variés. La situation pandémique l'a contrainte à annuler la plupart des spectacles sur la période janvier à juin 2021. Pour ceux qui ont pu avoir lieu, la vente s'est faite uniquement en billetterie individuelle. Face aux incertitudes qui existaient encore au moment d'ouvrir sa saison 2021-2022, la Fondation a décidé de n'annoncer que la première partie de saison, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour des questions de bonne compréhension, aucune comparaison ne sera faite avec l'année précédente, l'appréciation en parallèle des deux statistiques étant faussée par la pandémie.

En 2021, la Fondation a proposé :

- 73 spectacles dans le cadre de sa saison dont 40 ont dû être reportés ou annulés
 - 192 représentations dont 81 ont dû être reportées ou annulées
 - 62 locations spectacles ou conférences dont 38 ont été annulées
 - 6 représentations du Theater in Freiburg dont 3 ont été annulées
 - 8 Midi théâtre dont 3 annulés et 1 reporté
 - 1 NOF (Don Pasquale) pour 6 représentations et 1863 spectateurs
-
- accueilli 13'876 spectateurs dans le cadre de sa saison avec un taux de fréquentation de 83.85%
 - hébergé 11 créations en résidence à Nuithonie (5 théâtrales, 3 de danse, 2 cirque et 1 musicale)
 - pour la saison 21/22 (demi-saison de septembre à décembre), a vendu 1'075 abonnements de saison
 - programmé 50% de productions suisses dont 44% fribourgeoises (calculé sur la totalité des spectacles à l'abonnement)
 - organisé 55 représentations scolaires, pour 10 spectacles, pour un total de 6'421 élèves des classes enfantines au collège
 - présenté 3 expositions
 - enregistré 72 locations dont 27 conférences, 7 spectacles de danse, 13 de musique, 4 d'opéra, 11 de théâtre, 3 expositions, 1 bord de scène et 6 locations diverses. Sur ces 72 locations, 40 ont été au final annulées

Rapport d'activités téléchargeable sous <https://www.equilibre-nuithonie.ch>

Mandat de prestations 2022-2024 : un nouveau missionnement

Le 22 décembre, après plus d'un an de travaux, le Mandat de prestations définissant le cadre de travail de la Fondation pour 2022-2024 a été adopté par l'Assemblée. Les principaux changements sont les suivants :

- définir les exigences spécifiques du mandataire en précisant et listant une série d'objectifs à atteindre par la Fondation ;
- définir les relations entre les communes sièges, Coriolis Infrastructures et la Fondation concernant notamment l'engagement financier des collectivités publiques, l'utilisation et la maintenance des infrastructures et l'échéancier des versements de la subvention annuelle ;
- considérer la Fondation comme un locataire au sens de l'article 259 du CO ce qui lui permet conclure officiellement des contrats de sous-location et percevoir des loyers ;
- confirmer les communes siège dans leur rôle de conservation des infrastructures, notamment par des observations et des inspections ;
- préciser que les dépenses d'entretien d'infrastructures ne sont plus à la charge de la Fondation, mais des communes siège, avec un remboursement de Coriolis Infrastructures ;
- préciser que les contrats de maintenance des infrastructures sont à la charge de la Fondation ;

- préciser que les projets d'adaptation, de transformation et d'agrandissement entraînant une augmentation de la valeur des bâtiments seront pris en charge par Coriolis Infrastructures, moyennant un préciput de 25% assumés par la commune siège ;
- définir des modalités d'évaluation annuelle des objectifs à atteindre par la FEN. Le Mandat de prestations prévoit une période de transition sur 3 ans pour que Coriolis finalise, avec la collaboration de la FEN, le dispositif d'évaluation comprenant la boussole d'évaluation culturelle, notamment.

